

NOM DE L'ASSOCIATION :

Date de dépôt du dossier :

La ville accompagne les associations dans leurs actions



**DOSSIER
DEMANDE
DE SUBVENTION
2022**

culture
musique
loisirs
jeunesse
sport

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE Année 2022

à retourner avant **le 4 mars 2022**

Renseignements généraux relatifs à l'association :

Nom de l'association :

Siège Social :

Adresse Postale (si différente du siège social) :

.....

Nom de la personne ayant rempli ce dossier	Adresse	Téléphone/ portable	e-mail

Objet (but de l'association) tel qu'il figure dans les statuts :

.....

.....

Date de l'Assemblée Générale 2021 :

Date de l'Assemblée Générale 2022 :

Date de déclaration en Préfecture : (obligatoire)

Numéro d'enregistrement en Préfecture :

Date d'insertion au Journal Officiel (à la création de l'association) : (obligatoire)

Votre association est-elle agréée (par Jeunesse et Sports ou autres) ?

Si oui par qui ?.....

Votre association est-elle affiliée à une fédération ? Si oui laquelle ?

.....

Nombre total d'adhérents : 2021 :-----2020:-----2019:-----

Nombre d'adhérents dionysiens :..... Hors commune :.....

Nombre d'adhérents de moins de 18 ans : 2021 :-----2020:-----2019 :-----

6-10 ans :

11-15 ans :

16-18 ans :

2. BILAN DES ACTIONS MENEES, PROJETS D'ACTIONS A VENIR :

la municipalité soutiendra les activités associatives en lien avec la [Charte des Associations](#) :

- ⊙ **l'organisation de manifestations ouvertes à toutes et tous** ayant un but d'ouverture culturelle, d'éducation populaire et engagées dans une démarche responsable.
- ⊙ **Soutien de toute action ou projet en direction des jeunes** à partir d'une démarche **pédagogique** favorisant la construction de la personne au travers d'une pratique culturelle à partir des valeurs de citoyenneté, de respect de l'autre, de lutte contre les discriminations, de respect de l'esprit sportif.
- ⊙ Soutien toute action de **solidarité** menée dans la commune par des associations dionysiennes.
- ⊙ Soutien de toute action d'ouverture de l'association au plus grand nombre notamment au travers de l'aide au développement de **politiques tarifaires**, de réflexion sur les discriminations et les moyens de les combattre, de la place des femmes, des jeunes notamment au niveau des responsabilités dans l'association.
- ⊙ **Soutien de toute action permettant de favoriser le bénévolat** au travers notamment de formations, dans les domaines de la vie des bureaux d'associations, mais aussi d'encadrement ou d'éducateurs, d'arbitrage.
- ⊙ **Soutien à l'organisation de manifestations responsables**, ouvertes à tous.

Subvention accordée par la commune pour l'année 2021 (rappel du montant) :.....

Justification de l'emploi de la subvention allouée en 2019 (bilan des activités réalisées...)

Joindre un bilan (moral et financier) de l'action subventionnée. Votre association est financée sur un (ou des) point(s) précis par la municipalité (se référer à la délibération du Conseil Municipal qui vous a été adressée)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022 : Montant demandé :

Projet d'activités (devant être développé sur une feuille à part) de l'association pour lesquelles un financement municipal est demandé (**attention! une absence d'information sur cette rubrique entraînera un rejet de la demande de subvention**): **s'appuyer sur les actions 2019 ou 2020 si l'ensemble des activités ont été annulées en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire**

REPARTITION DES ADHERENTS

Année 2021

PAR COMMUNE DE RESIDENCE

NOM DE L'ASSOCIATION :

COMMUNES	NOMBRE ADHERENTS + 18 ans	NOMBRE ADHERENTS -18 ans
SAINT DENIS DE PILE		
GUITRES		
BONZAC		
SABLONS		
SAVIGNAC DE L'ISLE		
MARANSIN		
SAINT CIERS D'ABZAC		
SAINT MARTIN DE LAYE		
LAPOUYADE		
BAYAS		
LAGORCE		
TIZAC de LAPOUYADE		
SAINT MARTIN DU BOIS		
COUTRAS		
ABZAC		
LES ARTIGUES DE LUSSAC		
LALANDE DE POMEROL		
LIBOURNE		
LES BILLAUX		
...		
...		
...		
TOTAL		

Public Ciblé : (jeunes, tout public, adhérents, dionysiens, hors communes,):

3. Autres renseignements financiers:

Montant total des cotisations des membres :

Montant de la cotisation : commune : Hors Commune :

L'association emploie-t-elle du personnel ? : OUI NON

Encadrement de jeunes joindre les **diplômes des éducateurs/intervenants**

L'association est-elle soumise aux impôts sur les sociétés ?

- T.V.A : OUI NON
- impôt sur les bénéficiaires : OUI NON
- taxe professionnelle : OUI NON

L'association dispose-t-elle de **comptes bancaires spécifiques** (livrets, placements...) : OUI NON
Si oui (type de placements), montants à la date du dépôt du dossier :

4. DOCUMENTS A FOURNIR :

Une lettre à la fois concise et complète, **motivante la demande de subvention** et présentant : le projet de l'année à venir, la façon dont il répond à une demande locale ou complète l'action menée par la commune, le public concerné, les calendriers de mise en œuvre. Cette lettre précise le **montant de la subvention demandée** ;

La mention « **certifié conforme** » et la signature du président doivent apparaître sur le bilan financier, mais si le montant de la subvention représente plus de 50% du budget de l'association le recours à un commissaire aux comptes est indispensable ;

Si c'est une première demande ou si des modifications ont été apportées joindre les documents suivants :

- Les statuts et éventuellement, le règlement intérieur (si non fourni en 2019)
- Une copie du récépissé de déclaration de l'association auprès de la Sous-préfecture, ou une copie du Journal Officiel

A joindre impérativement :

- La liste des membres dirigeants (conseil d'administration ou bureau) avec leurs noms, adresses, contact e-mail, professions et fonctions au sein de l'association (**enregistrée en Sous-préfecture**)
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) **obligatoire**
- Budget : Compte de résultat et le prévisionnel
- Un bilan d'activités de l'année 2021, accompagné d'une revue de presse, outils de communication (affiches, tracts, programmes,...)

Numéro de SIRET (obligatoire) :

Votre association reçoit ou souhaite recevoir des **subventions** ou des paiements en provenance de l'État ou **des collectivités territoriales**. L'inscription doit alors être demandée directement par courrier postal à la [direction régionale de l'Insee compétente pour votre département](#) (INSEE AQUITAINE 33, rue de Saget 33076 BORDEAUX CEDEX) en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel.

**L'ENSEMBLE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ETRE ADRESSEE
EN MAIRIE AVANT LE 4 MARS 2022**

Projets d'actions 2022

Trame à adapter en fonction de votre association et de votre mode de fonctionnement

NOM DE L'ASSOCIATION :

Quoi ?	
Pourquoi ? Le contexte	
Pourquoi ? Les motivations	
Pourquoi ? Les objectifs - Qualitatif - Quantitatif	
Pour qui ? Le public - Typologie - Quantitatif	
Par qui ? Les acteurs	
Avec qui ? Les partenaires	
Où ? - Lieux - Fixes / Itinérants	

Projets d'actions 2022

Trame à adapter en fonction de votre association et de votre mode de fonctionnement

Quand ? - Début - Périodicité	
Comment ? La méthodologie - Qualitatif - Quantitatif	
Combien ? Les postes de dépenses	
Évaluation - Quoi ? - Comment ?	

Rapport d'Activités

Trame à adapter en fonction de votre association et de votre mode de fonctionnement

Rapport d'activités de : (Nom de l'association) :

Période : *Année 2021 (s'appuyer sur 2019 ou 2020 si les activités de l'association ont été annulées en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire)*

Présentation des partenaires : *(Liste des partenaires et présentation du partenariat)*

Présentation des différentes actions :

Descriptif de l'action : *(par action, par date ou par public)*

Évaluation de l'action :

Explication des écarts éventuels entre le "prévu" et le "réalisé" :



IMPACT CRISE SANITAIRE/COVID 19

Nom de l'association :

Période : *Année 2022*

Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'association : annulation de manifestations, d'entraînements, nombre d'adhérents, budget de l'association :

Aides financières obtenues : ex Chômage partiel, subvention exceptionnelle, etc....

↘ CHARTRE DES ASSOCIATIONS

Préambule

La ville de Saint Denis de Pile est riche de son tissu associatif. La municipalité a su reconnaître les associations comme des interlocuteurs dont la diversité et le dynamisme favorisent le lien social et la citoyenneté.

La loi de 1901, qui a consacré la liberté d'association, a été un levier essentiel pour notre société. Par la Charte des associations, la ville de Saint Denis de Pile et le monde associatif s'inscrivent dans cet héritage démocratique, en renforçant leur partenariat autour de valeurs partagées et d'objectifs communs.

- 1 Incarner l'esprit de la loi de 1901
- 2 **S**outenir et développer les projets citoyens, faire vivre la démocratie participative au travers d'un projet collectif
- 3 **F**avoriser le lien social. Permettre l'accès de tous aux manifestations et initiatives
- 4 **P**ermettre, promouvoir et faciliter l'engagement bénévole
- 5 **C**ommuniquer, s'ouvrir à l'ensemble de la population. Développer des outils de communication
- 6 **P**ermettre l'accès de toutes et tous à la vie associative : tarifs, aménagement du temps, lutter contre toutes les discriminations
- 7 **I**mpulser la formation, la valorisation des bénévoles
- 8 **D**évelopper l'éducation populaire : projet pédagogique en direction des jeunes. Intervenir dans la population (« temps de midi », expositions, débats, formations...)
- 9 **D**évelopper la solidarité au sein de la commune
- 10 **A**dopter une démarche responsable dans l'organisation des manifestations